

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 octobre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

**2020 V. 69** Vœu relatif à la mise à disposition pour les vélos des places de stationnement des bailleurs sociaux

-----

#### Le Conseil de Paris,

Considérant que la transition écologique est une bataille de tous les instants, qui requiert la mobilisation de tous : l'État, les collectivités locales, les associations et les citoyens ;

Considérant que le développement de la pratique du vélo constitue un levier important vers la transformation durable des modes de déplacements urbains ;

Considérant que la période post-déconfinement a été marquée par une explosion de la pratique du vélo à Paris, évaluée à 6096 sur un an ;

Considérant que, d'après les usager.e.s et les associations de cyclistes, le vol de vélos est un frein à la pratique quotidienne du vélo ;

Considérant que l'une des priorités de la « politique vélo » menée par la Ville de Paris est d'accroître l'offre de stationnement sur voirie dédiée aux vélos (arceaux, vélo-stations, vélobox, travail avec des copropriétés ...) ;

Considérant que, selon une récente étude de l'APUR, 96 hectares de parkings en sous-sol peuvent changer d'affectation ;

Considérant les actions déjà mises en place chez certains bailleurs sociaux afin de dédier des espaces des parkings souterrains au stationnement des vélos des résident.e.s ;

Considérant la tenue des États-Généraux du stationnement au cours de l'Automne 2020 qui visent à revoir dans une démarche de co-construction la politique du stationnement à Paris auxquels les bailleurs sociaux seront associés ;

Considérant que lors de ces États-Généraux, la question de l'usage de tous les parkings en sous-sol sera abordée ;

Considérant que les besoins des Parisien.ne.s en matière d'offre de stationnement seront recueillis ;

Considérant le vœu déposé par Pierre-Yves Bournazel, Delphine Bürkli et les élu.e.s du groupe Indépendants et Progressistes relatif à la mise à disposition pour les vélos des places de stationnement des bailleurs sociaux ;

Considérant que préempter les orientations qui découleront des États-Généraux du stationnement rendraient obsolètes ces derniers.

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu que la Ville de Paris :

- S'engage à convier les bailleurs sociaux présents sur le territoire parisien aux États Généraux du stationnement, .
- Demande à chaque bailleur social présent à Paris un état des lieux de l'usage de leur parking avant le lancement des états généraux du stationnement,
- Accompagne les bailleurs sociaux afin de transformer une partie des places de stationnement voitures dont ils disposent en stationnement sécurisé pour mobilités douces et/ou propre.